



2026



C A T A L O G U E 2 0 2 6

Découvrez notre catalogue 2026 : des voyages et des sorties inoubliables !

Cette année, explorez une sélection unique de séjours d'une ou plusieurs journées. Nature, culture, gastronomie ou histoire ; chaque destination promet émotions et découvertes. Rêvez-vous d'une croisière sur la Hollande, d'une immersion dans le Périgord ou d'une journée médiévale gourmande en Normandie ?

Nos propositions s'adaptent à tous les goûts : déjeuners-spectacles, lieux emblématiques ou activités authentiques. Feuilletez notre catalogue 2026 et réservez vos places pour des moments mémorables seul, en famille ou entre amis. Notre équipe est là pour vous guider.

Faites de 2026 une année placée sous le signe du plaisir et de la curiosité !
L'équipe d'Évasion 77

N O S A T O U T S



Prise en charge à domicile



Pension complète & boissons



Visites guidées



Assurance annulation voyages



Voyages accompagnés



Facilité de paiement

T R A N S P O R T

Nous travaillons en collaboration avec l'entreprise **Horizon Tourisme 77** pour tous nos transports. Pour vos déplacements, sorties, voyages et transferts vers les aéroports et les gares, l'expertise et un service de qualité sont à votre disposition.

LAURENT ZIZI - 06.10.09.86.38



INSCRIPTIONS ET REGLEMENT

Pour les sorties d'une journée et les voyages, un acompte de 30% est demandé le jour de l'inscription. Le solde devra nous parvenir impérativement 31 jours avant la date de la sortie ou du voyage. Evasion 77 se réserve le droit d'annuler votre sortie si l'acompte et le solde n'ont pas été acquittés dans les délais prévus.

VOUS POUVEZ RÉGLER PAR :

CHÈQUE : Il doit être libellé à l'ordre d'**EVASION 77**

CARTE BANCAIRE : Au bureau ou par téléphone (à distance)

VIREMENT : Notifier votre nom, prénom et la destination

IBAN : FR76 3008 7338 0200 0205 7650 164 - **BIC** : CMCIFRPP

DÉPART PRATIQUE ET SÉCURISÉ

Toutes nos sorties partent depuis notre parking à Sammeron (13 Chemin de la Charbonnière, 77260 Sammeron), celui-ci est sécurisé et à votre disposition. Pour les voyages de plus d'une journée, nous vous offrons un service de prise en charge à domicile, sans frais supplémentaires. Ce service est disponible dans un rayon de 60 km autour de notre agence ainsi que dans les départements 75, 77, 91, 93, 94 et 95. Pour les départements non mentionnés, contactez nous, nous trouverons ensemble la meilleure solution pour répondre à vos besoins.

MARINE SERMADIRAS
AGENCE DE VOYAGES
06.82.45.88.73

Notre bureau situé à Doue vous accueille :
Le Mardi et le Jeudi de 9h30 à 12h et de 14h à 17h
Permanence téléphonique du lundi au vendredi
Inscription au : 06.82.96.99.64

LAURENT ZIZI
SOCIETE DE TRANSPORT
06.10.09.86.38



evasion.77



www.evasion-77.com



agence evasion

06.82.96.99.64
AGENCE DE VOYAGES - EVASION 77
10 LES MAISONS BRULEES 77510 DOUE

contact@evasion-77.com
NOTRE SITE INTERNET : WWW.EVASION-77.COM

CIRQUE DU SOLEIL®

ALEGRÍA



Dimanche 4 Janvier 2026
14 h 30 - Reims

LES ATOUTS :

- ✓ Spectaculaire
- ✓ Transport en autocar
- ✓ Acrobatie

Présenté pour la première fois en 1994, Alegría est un classique du Cirque du Soleil entièrement réimaginé afin de séduire le public d'aujourd'hui. Avec ses mélodies inoubliables, acrobaties palpitantes, costumes surréalistes, décors évocateurs et son humour espiègle, la relecture contemporaine Alegría - Un Nouveau Jour ravive la magie et l'émerveillement, ayant permis au Cirque du Soleil de conquérir le cœur des publics du monde entier.

Prix Base 35 : 132 €

Prix Base 25 : 145€

Coup de Bluff au Cabaret



**Dimanche 1er Février 2026
17 h 00 - Reims**

LES ATOUTS :

- ✓ Comédie
- ✓ Casting prestigieux
- ✓ Transport en autocar
- ✓ Univers cabaret

Le cabaret des frères Claude et Michaël est au bord de la faillite. L'arrivée d'un escroc en cavale va semer le chaos entre mensonges et quiproquos... jusqu'à une révélation qui pourrait bien tout sauver !

Coup de bluff au cabaret : une comédie drôle et pétillante mêlant humour, chant et danse, avec Jérôme Anthony, Frank Leboeuf et leur troupe.

Prix Base 35 : 68 €

Prix Base 25 : 82 €

Déjeuner Croisière Sur la Seine



Samedi 14 Février 2026

LES ATOUTS :

- ✓ Vue panoramique sur Paris
- ✓ Cadre prestigieux
- ✓ Monuments de Paris
- ✓ Transport en autocar

Découvrez Paris depuis la Seine et admirez les monuments emblématiques de Paris : Tour Eiffel, Louvre, Notre-Dame... Profitez d'un déjeuner croisière dans un cadre confortable et convivial.

Prix Base 35 : 104 €

Prix Base 25 : 117 €

Tél : 06.82.96.99.64

Mail : contact@evasion-77.com

La Hollande & ses tulipes

En croisière



Du 1er au 5 Avril 2026

5 Jours / 4 Nuits

LES ATOUTS :

- ✓ Bateau 4 ancres
- ✓ Pension complète + Boissons
- ✓ Assurance annulation
- ✓ Prise en charge à domicile

Embarquez pour une croisière inoubliable à la découverte des trésors des Pays-Bas. De la vibrante ville d'Amsterdam et ses canaux classés à l'UNESCO, à Volendam et Zaanse Schans, symboles de la Hollande traditionnelle, laissez-vous séduire par l'authenticité du pays. Le voyage se poursuit au parc floral du Keukenhof, véritable explosion de couleurs et de parfums. Entre visites, détente à bord et soirée de gala, vivez une escapade pleine de charme au fil de l'eau.

Prix Base 35 : 1 299 €

Prix Base 25 : 1 378 €

Supplément cabine individuelle : 280 €

Supplément pont supérieur : 110 €

La Bourgogne Autrement



Mardi 14 Avril 2026

LES ATOUTS :

- ✓ Visite et dégustation
- ✓ Déjeuner dans une Auberge
- ✓ Transport en autocar
- ✓ Balade en petit train
- ✓ Village médiéval

Vivez une journée riche en saveurs, en paysages et en patrimoine. Vous débuterez par une visite gourmande de la Biscuiterie de Bourgogne, avec découverte des ateliers et dégustation de biscuits artisanaux. Après un déjeuner traditionnel dans une auberge conviviale, vous profiterez d'une balade en petit train à travers les paysages typiques de Chablis et de la vallée du Serein. L'après-midi se poursuivra par la visite guidée du charmant village médiéval de Montréal, réputé pour ses ruelles pittoresques et sa collégiale du XVI^e siècle.

Prix Base 40 : 118 €

Prix Base 30 : 134 €

Normandie Médiévale & Gourmande



Vendredi 24 Avril 2026

Plongez au cœur du Moyen Âge aux Andelys !

Partez à la découverte du majestueux Château-Gaillard, forteresse bâtie par Richard Cœur de Lion, surplombant la Seine. Savourez ensuite un banquet médiéval animé en costume d'époque, ponctué d'anecdotes sur la vie et la gastronomie d'autrefois. Terminez la journée au Pressoir d'Or, entre vergers, découverte du cidre en petit train et dégustation sous une grange à colombages.

LES ATOUTS :

- ✓ Visite guidée
- ✓ Déjeuner banquet
- ✓ Dégustation
- ✓ Petit train touristique
- ✓ Transport en autocar

Prix Base 40 : 104 €

Prix Base 30 : 121 €

Tél : 06.82.96.99.64

Mail : contact@evasion-77.com

Escapade à Rome



Du 27 au 30 Avril 2026
4 Jours / 3 Nuits

LES ATOUTS :

- ✓ Hôtel 4*
- ✓ Pension complète + Boissons
- ✓ Assurance annulation
- ✓ Prise en charge à domicile

Découvrez la magnifique ville de Rome, la Ville Éternelle, entre monuments antiques, trésors baroques et chefs-d'œuvre du Vatican. Flânez dans le Trastevere, admirez le Colisée, la Basilique Saint-Pierre et la Chapelle Sixtine. Plongez au cœur de l'histoire et de l'art romain lors de visites guidées passionnantes. Un séjour alliant culture, histoire et ambiance typiquement italienne.

Prix Base 30 : 1 652 €

Prix Base 20 : 1 816 €

Supplément chambre individuelle : 120 €

Shen Yun



Samedi 2 Mai 2026
15 h 00 - Paris

LES ATOUTS :

- ✓ Transport en autocar
- ✓ Spectacle mondialement connu
- ✓ Dance traditionnelles

Plongez dans un univers d'élégance et de poésie avec Shen Yun, un spectacle grandiose qui célèbre la richesse de la culture traditionnelle chinoise. À travers des danses classiques époustouflantes, des costumes somptueux et une musique envoûtante jouée par un orchestre live, Shen Yun raconte des récits légendaires et des histoires intemporelles. Ce spectacle, reconnu dans le monde entier, vous fera voyager à travers 5 000 ans d'histoire, sublimée par des effets visuels révolutionnaires et des chorégraphies d'une grâce infinie.

Prix Base 35 : 150 €

Prix Base 25 : 163 €

Les Gorges du Verdon



Du 15 au 19 Mai 2026

5 Jours / 4 Nuits

LES ATOUTS :

- ✓ Hôtel 4*
- ✓ Pension complète + Boissons
- ✓ Assurance annulation
- ✓ Prise en charge à domicile

Découvrez les gorges du Verdon, site naturel d'exception, à travers un voyage mêlant panoramas grandioses et charme provençal. De la route des Crêtes aux eaux turquoise du lac, laissez-vous séduire par des paysages spectaculaires, des villages typiques et une nature préservée pour une escapade dépaysante au cœur du Verdon.

Prix Base 35 : 1 330 €

Prix Base 25 : 1 450 €

Supplément chambre individuelle : 200 €

Supplément chambre supérieur : 80 €

Les Dolomites



Du 19 au 26 Mai 2026

8 Jours / 7 Nuits

LES ATOUTS :

Découvrez le Trentin-Haut-Adige et les Dolomites à travers un voyage mêlant nature grandiose, villages typiques et patrimoine historique. De Trente à Merano, de Bolzano à Bressanone, vous explorerez les plus belles villes de la région avant de parcourir les panoramas spectaculaires des Dolomites, du lac de Braies au lac de Misurina. Une escapade authentique entre montagnes majestueuses, lacs alpins et culture italienne.

- ✓ Hôtel 3*
- ✓ Pension complète + Boissons
- ✓ Assurance annulation
- ✓ Prise en charge à domicile

Prix Base 30 : 2 450 €

Prix Base 20 : 2 850 €

Supplément chambre individuelle : 350 €

10

Tél : 06.82.96.99.64

Mail : contact@evasion-77.com

Trésors de l'Est



Du 20 au 22 Mai 2026

3 Jours / 2 Nuits

LES ATOUTS :

- ✓ Hôtel 3*
- ✓ Pension complète + Boissons
- ✓ Assurance annulation
- ✓ Prise en charge à domicile

Partez à la découverte de Belfort et de ses trésors. Vous visiterez la célèbre Chapelle de Belfort, la Citadelle, le Lion de Bartholdi et le Fort de la Miotte, tout en profitant de panoramas exceptionnels sur la ville et ses environs. Plongez également dans l'histoire industrielle avec le musée de l'Aventure Peugeot.

Prix Base 35 : 675 €

Prix Base 25 : 735 €

Supplément chambre individuelle : 65 €

11

Tél : 06.82.96.99.64
Mail : contact@evasion-77.com

Un Voyage Royal & Fluvial



Dimanche 24 Mai 2026

Embarquez pour une journée d'exception à Compiègne, entre découverte, détente et gastronomie. La matinée débutera par la visite guidée du somptueux château de Compiègne, ancienne résidence royale et impériale. Entre décors majestueux, appartements historiques et souvenirs napoléoniens, plongez dans l'élégance d'une autre époque. À midi, laissez-vous porter au fil de l'Oise lors d'un délicieux déjeuner-croisière. Savourez une cuisine raffinée tout en admirant les paysages verdoyants, rythmés par les anecdotes et les histoires locales racontées par le matelot.

LES ATOUTS :

- ✓ Déjeuner croisière
- ✓ Visite guidée
- ✓ Transport en autocar
- ✓ Château de Compiègne

Prix Base 40 : 110 €

Prix Base 30 : 122 €

Tél : 06.82.96.99.64

Mail : contact@evasion-77.com

Train-Restaurant



Samedi 6 Juin 2026

LES ATOUTS :

- ✓ Train restaurant
- ✓ Déjeuner avec boissons
- ✓ Transport en autocar
- ✓ Cadre unique

Embarquez pour une expérience unique à Saint-Quentin à bord d'un Train-Restaurant !

Dégustez des plats savoureux dans un cadre original, à bord d'un véritable train rénové.

Prix Base 40 : 120 €

Prix Base 30 : 146 €

Tél : 06.82.96.99.64

Mail : contact@evasion-77.com

Paris insolite : des passages couverts à la Seine



Mercredi 10 Juin 2026

LES ATOUTS :

- ✓ Les canard de Paris
- ✓ Monuments de Paris
- ✓ Déjeuner avec boissons
- ✓ Les Passages Couverts de Paris

Découvrez Paris autrement : commencez par une visite guidée des passages couverts, ces élégantes galeries historiques du XIX^e siècle.

Poursuivez la journée à bord des Canards de Paris, un bus amphibie qui parcourt d'abord les rues de la capitale avant de glisser sur la Seine.

⚠ Limité à 25 personnes

Prix Base 25 : 139 €

Prix Base 20 : 155 €

Théâtre – A Part ça Tout va Bien



Dimanche 21 Juin 2026
15 h 00

LES ATOUTS :

Charles-Henri, jeune étudiant, élève seul son fils Paul-Emmanuel, né d'une brève liaison qu'il n'a jamais révélée à son père. Lorsque ce dernier annonce son retour impromptu, Charles-Henri convainc sa voisine de se faire passer pour sa femme. S'ensuit une succession de quiproquos et de situations cocasses : père autoritaire, belle-mère envahissante et voisine déterminée, dans une série de rebondissements inattendus.

- ✓ Petit prix
- ✓ Rebondissement
- ✓ Comédie
- ✓ Transport en autocar

Prix Base 35 : 28 €

Prix Base 25 : 36 €

Evasion en Montagne



Du 23 au 29 Juin 2026
7 Jours / 6 Nuits

LES ATOUTS :

- ✓ Hôtel 3*
- ✓ Pension complète + Boissons
- ✓ Assurance annulation
- ✓ Prise en charge à domicile

La Haute-Savoie, une région d'exception où se rencontrent sommets majestueux, lacs aux eaux limpides et villages de charme. Ce séjour vous emmène au cœur des Alpes, entre le mythique Mont-Blanc, les rives du lac Léman et la douceur du lac d'Annecy. Au fil des jours, partez à la découverte de destinations emblématiques telles que Chamonix, Morzine, Évian-les-Bains ou encore Yvoire, classé parmi les plus beaux villages de France.

Prix Base 35 : 1 830 €

Prix Base 25 : 1 960 €

Supplément chambre individuelle : 290 €

Splendeurs de Versailles

Grandes Eaux Nocturnes & Sérénade Royale



Samedi 4 Juillet 2026

LES ATOUTS :

Plongez dans l'élégance du Grand Siècle avec les Sérénades Royales, un spectacle en costumes d'époque. Laissez-vous ensuite émerveiller par la magie des Grandes Eaux Nocturnes, où fontaines, lumières et musique baroque s'unissent pour offrir un moment féérique, couronné par un splendide feu d'artifice au-dessus du Grand Canal.

- ✓ Costume d'époque
- ✓ Eaux musicale
- ✓ Feu d'artifice
- ✓ Transport en autocar

Prix Base 35 : 92 €

Prix Base 25 : 111 €

Journée Mer à Cabourg



Samedi 11 Juillet 2026

LES ATOUTS :

- ✓ Dépaysement
- ✓ Bord de mer
- ✓ Transport en autocar
- ✓ Petit train touristique

Venez découvrir le charme de la magnifique ville de Cabourg. Profitez d'une journée libre en bord de mer, et terminez par un tour en petit train touristique pour une visite commentée de la ville !

Prix Base 35 : 59 €

Prix Base 25 : 78 €

Mémoire & Lumière de Verdun



Du 25 au 26 Juillet 2026
2 Jours / 1 Nuits

LES ATOUTS :

- ✓ Hôtel 3*
- ✓ Pension complète + Boissons
- ✓ Assurance annulation
- ✓ Prise en charge à domicile

Partez pour une immersion inoubliable au cœur de Verdun, haut lieu de mémoire de la Grande Guerre. Entre la visite du Musée Mémorial, un circuit émouvant sur le champ de bataille avec le Fort et l'Ossuaire de Douaumont, et la découverte spectaculaire de la Citadelle souterraine en réalité augmentée, vivez une expérience à la fois historique et poignante. Après un dîner convivial, laissez-vous émerveiller par le grand son et lumière Des Flammes à la Lumière, une fresque unique en Europe qui redonne vie aux destins des soldats et des civils.

Prix Base 35 : 423 €

Prix Base 25 : 453 €

Supplément chambre individuelle : 31 €

19

Tél : 06.82.96.99.64
Mail : contact@evasion-77.com

Au Temps des Bâisseurs

Château de Guédelon



Samedi 5 Septembre 2026

LES ATOUTS :

Commencez votre journée par la visite d'un moulin à eau en activité et d'une ferme vivante, où animaux en liberté et savoir-faire d'autrefois vous plongent dans l'authenticité. Après une dégustation de produits fermiers et un délicieux déjeuner, partez pour le chantier médiéval de Guédelon, où un véritable château fort est construit selon les techniques du XIII^e siècle. Entre rencontres avec les ouvriers, démonstrations et exploration du site, vivez une expérience unique et hors du temps.

- ✓ Déjeuner à bord du train resto
- ✓ Visite et dégustations
- ✓ Élevage de truites
- ✓ Transport en autocar

Prix Base 40 : 119 €

Prix Base 30 : 134 €

Beauvais Trésors D'Histoire



Samedi 12 Septembre 2026

Vivez une journée pleine de charme à Beauvais ! Commencez par la spectaculaire Cathédrale Saint-Pierre, accompagnés d'un guide qui vous révélera les secrets de ce chef-d'œuvre gothique. Poursuivez par un tour de ville en calèche, une manière authentique et apaisante d'explorer le centre historique. Après un déjeuner convivial, embarquez pour une immersion unique au Musée du Tramway : train à vapeur, ancienne ligne restaurée et souvenirs du passé ferroviaire vous transporteront dans un autre temps.

LES ATOUTS :

- ✓ Tour en calèche
- ✓ Visite guidée de la Cathédrale
- ✓ Déjeuner au restaurant
- ✓ Train vapeur

Prix Base 40 : 110 €

Prix Base 30 : 134 €

Le Nord de la France



**Du 15 au 18 Septembre
2026**

4 Jours / 3 Nuits

LES ATOUTS :

- ✓ Hôtel 3*
- ✓ Pension complète
- ✓ Assurance annulation
- ✓ Boissons incluses
- ✓ Prise en charge à domicile

Découvrez les Hauts-de-France à travers un voyage mêlant patrimoine, nature et découvertes insolites. Admirez les places historiques d'Arras, laissez-vous surprendre par le Dragon mécanique de Calais, profitez des panoramas grandioses des Deux-Caps et flânez dans les Marais de Saint-Omer. Savourez la gastronomie locale avant de conclure par la visite d'une brasserie traditionnelle.

Prix Base 35 : 1 115 €

Prix Base 25 : 1 199 €

Supplément chambre individuelle : 160 €

La Sicile



**Du 22 au 29 Septembre
2026**

8 Jours / 7 Nuits

LES ATOUTS :

- ✓ Hôtel 3*
- ✓ Pension complète
- ✓ Assurance annulation
- ✓ Boissons incluses
- ✓ Prise en charge à domicile

Explorez les joyaux de la Sicile : Palerme et ses monuments historiques, Monreale avec sa cathédrale byzantine et la Vallée des Temples à Agrigente. Découvrez les mosaïques de Piazza Armerina et plongez dans l'histoire antique de Syracuse. Émerveillez-vous devant l'Etna, la majestueuse Taormina et la ville baroque de Noto. Profitez de Catania, Messina et de la pittoresque Cefalù, entre culture, histoire et paysages spectaculaires.

Prix Base 30 : 2 360 €

Prix Base 20 : 2 690 €

Supplément chambre individuelle : 325 €

Pierres Dorées & Douceurs du Terroir



Du 8 au 14 Octobre 2026

7 Jours / 6 Nuits

Découvrez un Périgord authentique, entre nature, histoire et gourmandise. Baladez-vous dans les superbes Jardins de Marqueyssac, profitez d'une croisière en gabarre et flânez dans la cité médiévale de Sarlat et son marché typique. Explorez les grottes de Lacave et la Grotte préhistorique aux Cent Mammouths, puis plongez au cœur du terroir avec la visite d'une fromagerie de cabécou, d'une ferme de canards et d'un moulin à huile de noix, ponctuées de dégustations. Le voyage s'achève par le village troglodytique de la Madeleine et le prestigieux château de Monbazillac.

LES ATOUTS :

- ✓ Hôtel 3* en centre ville
- ✓ Pension complète + Boissons
- ✓ Assurance annulation
- ✓ Prise en charge à domicile

Prix Base 35 : 1 510 €

Prix Base 25 : 1 635 €

Supplément chambre individuelle : 210 €

Au Pays Des Trois Frontières



Du 19 au 24 Octobre 2026

6 Jours / 5 Nuits

LES ATOUTS :

- ✓ Hôtel 3*
- ✓ Pension complète
- ✓ Assurance annulation
- ✓ Boissons incluses
- ✓ Prise en charge à domicile

Prix Base 35 : 1 435 €

Prix Base 25 : 1 530 €

Supplément chambre individuelle : 205 €

25

Tél : 06.82.96.99.64

Mail : contact@evasion-77.com

Beaujolais Nouveau



Jeudi 19 Novembre 2026

Venez célébrer l'arrivée du Beaujolais nouveau dans une ambiance festive et conviviale !

Au programme : un spectacle cabaret haut en couleur, digne des plus grandes scènes parisiennes. Laissez-vous séduire par l'élégance, le glamour et l'énergie envoûtante des artistes transformistes, qui vous offriront une revue éblouissante et pleine de surprises. Pour prolonger le plaisir, la piste de danse s'ouvrira à vous : quelques pas suffiront pour vous laisser emporter par la musique et partager un moment convivial autour d'un verre de Beaujolais nouveau.

LES ATOUTS :

- ✓ Show cabaret
- ✓ Déjeuner avec boissons
- ✓ Beaujolais Nouveau
- ✓ Ambiance conviviale
- ✓ Transport en autocar

Prix Base 35 : 91 €

Prix Base 25 : 100 €

Noël à Epernay



Samedi 12 Décembre 2026

LES ATOUTS :

- ✓ Illumination
- ✓ Feu d'artifice
- ✓ Musée immersif
- ✓ Dégustation de champagne
- ✓ Transport en autocar

Prix Base 35 : 51 €

Prix Base 25 : 65 €

Féerie de Noël à Londres



Du 25 au 28 Novembre 2026

5 Jours / 4 Nuits

LES ATOUTS :

- ✓ Hôtel 4*
- ✓ Pension complète + Boissons
- ✓ Assurance annulation
- ✓ Prise en charge à domicile

Un séjour féérique à Londres pendant les fêtes de fin d'année ! Entre marchés de Noël scintillants, croisière sur la Tamise, visite du château de Windsor et découverte de la cathédrale de Canterbury, ce voyage allie histoire, culture et magie de Noël.

Attention : passeport en cours de validité obligatoire.

Prix Base 35 : 1 285 €

Prix Base 25 : 1 415 €

Supplément chambre individuelle : 225 €

28

Tél : 06.82.96.99.64

Mail : contact@evasion-77.com

CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTE

CONDITIONS DE RÉSERVATION

Conformément aux dispositions des Conditions Générales de Ventes, les informations figurant sur les brochures et devis peuvent faire l'objet de certaines modifications. Celles-ci seront portées à la connaissance du client préalablement à l'inscription.

INSCRIPTION ET REGLEMENT

VOYAGES

La réservation d'un voyage devient définitive après le versement d'un acompte de 30% du montant total du voyage.

Vous pouvez également nous adresser chaque mois la somme qui vous convient, jusqu'au solde du voyage qui devra intervenir impérativement au plus tard 31 jours avant la date de départ. Evasion 77 se réserve le droit d'annuler votre voyage si l'acompte et le solde n'ont pas été acquittés dans les délais prévus.

Les places attribuées dans l'autocar tiennent compte de la date de versement de votre premier acompte.

SORTIES

Pour les sorties d'une journée, un acompte de 30% est demandé le jour de l'inscription. Le solde devra nous parvenir impérativement 31 jours avant la date de la sortie. Evasion 77 se réserve le droit d'annuler votre sortie si l'acompte et le solde n'ont pas été acquittés dans les délais prévus.

Les places attribuées dans l'autocar tiennent compte de la date de versement de votre premier acompte.

REGLEMENTS

Les **chèques** doivent être libellés à l'ordre d'EVASION 77 et envoyés à l'adresse suivante :

AGENCE EVASION 77
10 Les Maisons Brulées
77510 DOUE

Pour les **virements**, le libellé doit mentionner votre nom, prénom et la destination.

IBAN : FR76 3008 7338 0200 0205 7650 164

BIC : CMCIFRPP

Les règlements par **Cartes** Visa, Eurocard, Mastercard, sont possibles au bureau ou par téléphone.

Les **chèques vacances ANCV** sont également acceptés.

N'omettez pas de mentionner au dos du chèque son affectation.

Il est demandé de ne pas grouper plusieurs règlements.

En ce qui concerne les CLUBS, ASSOCIATIONS, CE, etc..., pour les sorties et voyages, un acompte de 30 % sera demandé à la réservation.

Le solde sera à régler selon les modalités précisées dans le devis.

PRIX

Les prix indiqués dans cette brochure ont été établis sur la base des informations connues au 01/01/2025. Certains tarifs peuvent être modifiés en fonction des taux de change à l'étranger ou de l'aérien, notamment en cas d'augmentation des taxes ou du carburant pour les voyages en autocar ou en avion.

BASE DE REALISATION

Nos prix sont calculés sur une base minimum de participants. Nous vous proposons deux tarifs en fonction du nombre d'inscrits. Si la base de participants la plus élevée n'est pas atteinte, il vous sera demandé de régler le tarif sur la base inférieure. Cette procédure ne peut justifier de l'annulation du voyage ou de la sortie.

HERBERGEMENT

Nos prix sont calculés sur la base d'un hébergement en chambre ou en cabine à partager obligatoirement par deux adultes. Si une de ces personnes annule, la personne se retrouvant seule devra s'acquitter du montant du supplément de la chambre individuelle. Cette procédure ne peut entraîner l'annulation du voyage.

CHAMBRES DOUBLES A PARTAGER - Si vous ne souhaitez pas de chambre seule, nous ferons notre possible pour vous trouver une compagne ou un compagnon. Si malgré nos efforts, nous ne pouvons vous donner satisfaction, le supplément pour la chambre individuelle vous sera facturé. Cette procédure ne peut entraîner l'annulation du voyage.

ITINERAIRES DES PROGRAMMES

Les voyages sont proposés dans cette brochure selon des itinéraires précis. Selon les disponibilités au moment de la réservation, nous pouvons être amenés à modifier l'ordre des visites effectuées, les hôtels, restaurants ou bateaux mentionnés. Dans ce cas, une prestation équivalente vous sera proposée et ne donnera pas lieu à une quelconque indemnisation.

LES FORMALITES

Nos programmes détaillés et nos contrats portent mention des formalités obligatoires pour les voyages à l'étranger.

En cas de passeport ou carte d'identité périmés, EVASION 77 ne sera pas tenue responsable en cas de refoulement à l'aéroport ou aux frontières.

EVASION 77 ainsi que L'autocariste ne pourront pas être tenus responsables des objets laissés dans l'autocar.

Nous mettons le parking de notre agence à votre disposition gracieusement, par ce-fait, nous ne serons pas tenu responsable en cas d'incident.

ASSURANCES

EVASION 77 a souscrit auprès de **MMA** un contrat de Responsabilité Civile et Professionnel conforme aux conditions fixées par le Secrétariat d'Etat au Tourisme (loi du 13/07/1992)

L'APST garantie la totalité des Fonds Déposés.

L'assurance rapatriement, assistance médicale est incluse pour les voyages, elle ne l'est pas pour les sorties d'une journée.

Un document complet décrivant les garanties vous sera remis sur simple demande.

CONDITIONS D'ANNULATION (sauf pour les croisières maritimes ou conditions particulières mentionnées dans vos contrats de voyage ou programme spécifique)

Concernant une crise sanitaire ou une épidémie, celle-ci n'est pas un motif d'annulation par le client. Cependant, l'agence prendra des décisions de report ou d'annulation des sorties et des voyages en fonction des recommandations du gouvernement. Dans ce cas, si le client annule la sortie ou le voyage de son plein gré, il faudra se référer aux conditions d'annulation propre à chaque voyage ou sortie.

Tout voyage annulé dans le délai pris en charge par l'assurance, devra être soldé impérativement dans son intégralité. Dans le cas contraire, aucune procédure d'annulation ne sera engagée auprès de notre assureur. Vous serez indemnisé directement par notre compagnie d'assurance.

Il faut savoir qu'Evaison 77 a l'obligation de régler l'intégralité des voyages à ses prestataires 31 jours avant le départ et que les paiements ne donnent lieu à aucun remboursement de leur part.

Si l'assurance « Annulation » a été souscrite auprès de notre assureur, c'est lui qui sera chargé de votre remboursement en fonction des barèmes en vigueur ci-dessous.

Si l'assurance ANNULATION est souscrite, les frais sont couverts par l'assurance si les conditions d'annulation entrent dans le cadre des garanties de la police d'assurance. Aucun remboursement ne peut intervenir si le client ne peut présenter les documents de police exigés pour son voyage (passeport, carte d'identité, carnet de vaccination, visa...).

Si un voyageur abandonne un circuit en cours de route, quelle qu'en soit la raison, il ne pourra prétendre à aucun remboursement.

Excursions d'une journée :

-A partir de l'inscription jusqu'à 61 jours du départ : 25 € de frais d'annulation vous seront retenus.

-Entre 60 et 16 jours du départ : 50% du prix total de la sortie vous sera retenu.

-Entre 15 jours et le jour du départ : 100% du prix total de la sortie vous sera retenu.

Aucune assurance annulation n'est souscrite pour les sorties d'une journée.

Voyage en autocar en France et à l'Etranger :

Les conditions spécifiques propres à chaque voyage seront mentionnées dans son descriptif, auquel nous vous demandons de vous reporter. Cependant, de l'inscription jusqu'au début du barème des conditions d'annulation, 5 % de frais de dossier sur le prix total du voyage vous sera retenu.

Voyages comportant des prestations avion, train, bateau :

Les conditions spécifiques propres à chaque voyage seront mentionnées dans son descriptif, auquel nous vous demandons de vous reporter.

MODIFICATION, ANNULATION DU PROGRAMME

Tous nos prix sont basés sur un nombre minimum de participants. En conséquence, une insuffisance du nombre de clients peut donner lieu à l'annulation de notre part jusqu'à 21 jours avant la date du départ. Les clients seront remboursés intégralement des sommes versées, mais ne pourront prétendre à aucun versement au titre de dommages et intérêts.

Si les circonstances l'exigent ou en cas d'évènements indépendants de notre volonté, nous nous réservons le droit sans préavis et sans que cela puisse donner lieu à un dédommagement :

-De modifier les horaires et les itinéraires.

-De modifier les prestations prévues au programme.

-D'annuler tout ou une partie du voyage prévu dans le programme.

Ces modifications peuvent notamment intervenir en cas de force majeure désignés ci-après : grève générale, catastrophe naturelle, attentat, fait du prince, crise sanitaire, pandémie...

Pour des raisons de respect de la réglementation, si l'amplitude journalière ou les temps de conduite sont dépassés en raison du ramassage, un deuxième chauffeur sera mis à disposition du groupe et un supplément sera alors facturé.

Si les horaires imposés par les compagnies aériennes ou maritimes entraînent une arrivée tardive le premier jour ou un départ matinal le dernier jour, aucun remboursement ne pourra être accordé, sauf pour des prestations prévues au programme et donc non assurées (excursions, visites...). Nos prix étant basés sur le nombre de nuits à destination et non sur le nombre de jours, l'organisateur s'efforcera néanmoins de rechercher les solutions permettant de surmonter les difficultés éventuelles.

LITIGES

En cas de contestation, toute demande ou action judiciaire, même en cas de pluralité de défendeurs, d'appel en garanti ou de connexité, serait à défaut d'accord amiable, de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de MEAUX 77 à l'exclusion de tout autre, et soumis à la législation française, seule applicable.

En cas de faute d'impression ou d'oubli dans l'édition de ses brochures, EVASION 77 se réserve le droit de rectifier toute erreur matérielle qui se serait glissée dans ses documents.

ANNEXE AU CONTRAT DE VENTE DE L'AGENCE EVASION 77 CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Le contrat constitue l'information préalable visée par l'Article L211-7 du Code du Tourisme. Dès lors, les caractéristiques, conditions particulières et prix du voyage tels qu'indiqués dans le contrat (ou en annexe) seront contractuels dès la signature de celui-ci.

Les conditions d'exercice des activités relatives à l'organisation et à la vente de voyages ou de séjours sont déterminées par le Code du Tourisme (partie législative et partie réglementaire du 7 décembre 2006).

Conformément aux articles L.211-7 et L.211-17 du Code du tourisme, les dispositions des articles R.211-3 à R.211-11 du Code du tourisme, dont le texte est ci-dessous reproduit, ne sont pas applicables pour les opérations de réservation ou de vente des titres de transport n'entrant pas dans le cadre d'un forfait touristique.

Le site, le devis, la proposition, le programme de l'organisateur constituent l'information préalable visée par l'article R.211-5 du Code du tourisme. Dès lors, à défaut de dispositions contraires figurant sur l'information préalable, les caractéristiques, conditions particulières et prix du voyage tels qu'indiqués sur le site, le devis, la proposition de l'organisateur, seront contractuels dès la validation du contrat de vente de voyage.

En cas de cession de contrat, le cédant et/ou le cessionnaire sont préalablement tenus d'acquitter les frais qui en résultent. Lorsque ces frais excèdent les montants affichés dans le point de vente et ceux mentionnés dans les documents contractuels, les pièces justificatives seront fournies.

Extrait du Code du Tourisme.

ARTICLE R.211-3

Sous réserve des exclusions prévues aux troisième et quatrième alinéas de l'article L. 211-7, toute offre et toute vente de prestations de voyages ou de séjours donnent lieu à la remise de documents appropriés qui répondent aux règles définies par la présente section.

En cas de vente de titres de transport aérien ou de titres de transport sur ligne régulière non accompagnée de prestations liées à ces transports, le vendeur délivre à l'acheteur un ou plusieurs billets de passage pour la totalité du voyage, émis par le transporteur ou sous sa responsabilité.

Dans le cas de transport à la demande, le nom et l'adresse du transporteur, pour le compte duquel les billets sont émis, doivent être mentionnés.

La facturation séparée des divers éléments d'un même forfait touristique ne soustrait pas le vendeur aux obligations qui lui sont faites par les dispositions réglementaires de la présente section.

ARTICLE R.211-3-1

L'échange d'informations précontractuelles ou la mise à disposition des conditions contractuelles est effectué par écrit. Ils peuvent se faire par voie électronique dans les conditions de validité et d'exercice prévues aux articles 1369-1 à 1369-11 du code civil. Sont mentionnés le nom ou la raison sociale et l'adresse du vendeur ainsi que l'indication de son immatriculation au registre prévu au a de l'article L. 141-3 ou, le cas échéant, le nom, l'adresse et l'indication de l'immatriculation de la fédération ou de l'union mentionnées au deuxième alinéa de l'article R. 211-2.

ARTICLE R.211-4

Préalablement à la conclusion du contrat, le vendeur doit communiquer au consommateur les informations sur les prix, les dates et les autres éléments constitutifs des prestations fournies à l'occasion du voyage ou du séjour tels que :

- 1 La destination, les moyens, les caractéristiques et les catégories de transports utilisés ;
- 2 Le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques, son homologation et son classement touristique correspondant à la réglementation ou aux usages du pays d'accueil ;
- 3 Les prestations de restauration proposées ;
- 4 La description de l'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit ;
- 5 Les formalités administratives et sanitaires à accomplir par les nationaux ou par les ressortissants d'un autre Etat membre de l'Union européenne ou d'un Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen en cas, notamment, de franchissement des frontières ainsi que leurs délais d'accomplissement ;
- 6 Les visites, excursions et les autres services inclus dans le forfait ou éventuellement disponibles moyennant un supplément de prix ;
- 7 La taille minimale ou maximale du groupe permettant la réalisation du voyage ou du séjour ainsi que, si la réalisation du voyage ou du séjour est subordonnée à un nombre minimal de participants, la date limite d'information du consommateur en cas d'annulation du voyage ou du séjour ; cette date ne peut être fixée à moins de vingt et un jours avant le départ ;
- 8 Le montant ou le pourcentage du prix à verser à titre d'acompte à la conclusion du contrat ainsi que le calendrier de paiement du solde ;
- 9 Les modalités de révision des prix telles que prévues par le contrat en application de l'article R. 211-8 ;
- 10 Les conditions d'annulation de nature contractuelle ;
- 11 Les conditions d'annulation définies aux articles R. 211-9, R. 211-10 et R. 211-11 ;
- 12 L'information concernant la souscription facultative d'un contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation ou d'un contrat d'assistance couvrant certains risques particuliers, notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie ;
- 13 Lorsque le contrat comporte des prestations de transport aérien, l'information, pour chaque tronçon de vol, prévue aux articles R. 211-15 à R. 211-18.

ARTICLE R.211-5

L'information préalable faite au consommateur engage le vendeur, à moins que dans celle-ci le vendeur ne se soit réservé expressément le droit d'en modifier certains éléments. Le vendeur doit, dans ce cas, indiquer clairement dans quelle mesure cette modification peut intervenir et sur quel éléments.

En tout état de cause, les modifications apportées à l'information préalable doivent être communiquées au consommateur avant la conclusion du contrat.

ARTICLE R.211-6

Le contrat conclu entre le vendeur et l'acheteur doit être écrit, établi en double exemplaire dont l'un est remis à l'acheteur, et signé par les deux parties. Lorsque le contrat est conclu par voie électronique, il est fait application des articles 1369-1 à 1369-11 du code civil. Le contrat doit comporter les clauses suivantes :

- 1 Le nom et l'adresse du vendeur, de son garant et de son assureur ainsi que le nom et l'adresse de l'organisateur ;
- 2 La destination ou les destinations du voyage et, en cas de séjour fractionné, les différentes périodes et leurs dates ;
- 3 Les moyens, les caractéristiques et les catégories des transports utilisés, les dates et lieux de départ et de retour ;^A
- 4 Le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques et son classement touristique en vertu des réglementations ou des usages du pays d'accueil ;
- 5 Les prestations de restauration proposées ;
- 6 L'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit ;
- 7 Les visites, les excursions ou autres services inclus dans le prix total du voyage ou du séjour ;
- 8 Le prix total des prestations facturées ainsi que l'indication de toute révision éventuelle de cette facturation en vertu des dispositions de l'article R. 211-8 ;
- 9 L'indication, s'il y a lieu, des redevances ou taxes afférentes à certains services telles que taxes d'atterrissage, de débarquement ou d'embarquement dans les ports et aéroports, taxes de séjour lorsqu'elles ne sont pas incluses dans le prix de la ou des prestations fournies ;
- 10 Le calendrier et les modalités de paiement du prix ; le dernier versement effectué par l'acheteur ne peut être inférieur à 30 % du prix du voyage ou du séjour et doit être effectué lors de la remise des documents permettant de réaliser le voyage ou le séjour ;
- 11 Les conditions particulières demandées par l'acheteur et acceptées par le vendeur ;
- 12 Les modalités selon lesquelles l'acheteur peut saisir le vendeur d'une réclamation pour inexécution ou mauvaise exécution du contrat, réclamation qui doit être adressée dans les meilleurs délais, par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception au vendeur, et, le cas échéant, signalée par écrit, à l'organisateur du voyage et au prestataire de services concernés ;
- 13 La date limite d'information de l'acheteur en cas d'annulation du voyage ou du séjour par le vendeur dans le cas où la réalisation du voyage ou du séjour est liée à un nombre minimal de participants, conformément aux dispositions du 7e de l'article R. 211-4 ;
- 14 Les conditions d'annulation de nature contractuelle ;

15 Les conditions d'annulation prévues aux articles R. 211-9, R. 211-10 et R. 211-11 ;

16 Les précisions concernant les risques couverts et le montant des garanties au titre du contrat d'assurance couvrant les conséquences de la responsabilité civile professionnelle du vendeur

17 Les indications concernant le contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation souscrit par l'acheteur (numéro de police et nom de l'assureur) ainsi que celles concernant le contrat d'assistance couvrant certains risques particuliers, notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie ; dans ce cas, le vendeur doit remettre à l'acheteur un document précisant au minimum les risques couverts et les risques exclus ;

18 La date limite d'information du vendeur en cas de cession du contrat par l'acheteur ;

19 L'engagement de fournir à l'acheteur, au moins dix jours avant la date prévue pour son départ, les informations suivantes

a) Le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de la représentation locale du vendeur ou, à défaut, les noms, adresses et numéros de téléphone des organismes locaux susceptibles d'aider le consommateur en cas de difficulté ou, à défaut, le numéro d'appel permettant d'établir de toute urgence un contact avec le vendeur ;

b) Pour les voyages et séjours de mineurs à l'étranger, un numéro de téléphone et une adresse permettant d'établir un contact direct avec l'enfant ou le responsable sur place de son séjour ;

20 La clause de résiliation et de remboursement sans pénalités des sommes versées par l'acheteur en cas de non-respect de l'obligation d'information prévue au 13e de l'article R. 211-4 ;

21 L'engagement de fournir à l'acheteur, en temps voulu avant le début du voyage ou du séjour, les heures de départ et d'arrivée.

ARTICLE R.211-7

L'acheteur peut céder son contrat à un cessionnaire qui remplit les mêmes conditions que lui pour effectuer le voyage ou le séjour, tant que ce contrat n'a produit aucun effet.

Sauf stipulation plus favorable au cédant, celui-ci est tenu d'informer le vendeur de sa décision par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception au plus tard sept jours avant le début du voyage. Lorsqu'il s'agit d'une croisière, ce délai est porté à quinze jours. Cette cession n'est soumise, en aucun cas, à une autorisation préalable du vendeur.

ARTICLE R.211-8

Lorsque le contrat comporte une possibilité expresse de révision du prix, dans les limites prévues à l'article L. 211-12, il doit mentionner les modalités précises de calcul, tant à la hausse qu'à la baisse, des variations des prix, et notamment le montant des frais de transport et taxes y afférentes, la ou les devises qui peuvent avoir une incidence sur le prix du voyage ou du séjour, la part du prix à laquelle s'applique la variation, le cours de la ou des devises retenu comme référence lors de l'établissement du prix figurant au contrat.

ARTICLE R.211-9

Lorsque, avant le départ de l'acheteur, le vendeur se trouve contraint d'apporter une modification à l'un des éléments essentiels du contrat telle qu'une hausse significative du prix et lorsqu'il méconnaît l'obligation d'information mentionnée au 13° de l'article R. 211-4, l'acheteur peut, sans préjuger des recours en réparation pour dommages éventuellement subis, et après en avoir été informé par le vendeur par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception :

- soit résilier son contrat et obtenir sans pénalité le remboursement immédiat des sommes versées ;

- soit accepter la modification ou le voyage de substitution proposé par le vendeur ; un avenant au contrat précisant les modifications apportées est alors signé par les parties ; toute diminution de prix vient en déduction des sommes restant éventuellement dues par l'acheteur et, si le paiement déjà effectué par ce dernier excède le prix de la prestation modifiée, le trop-perçu doit lui être restitué avant la date de son départ.

ARTICLE R.211-10

Dans le cas prévu à l'article L. 211-14, lorsque, avant le départ de l'acheteur, le vendeur annule le voyage ou le séjour, il doit informer l'acheteur par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception ; l'acheteur, sans préjuger des recours en réparation des dommages éventuellement subis, obtient auprès du vendeur le remboursement immédiat et sans pénalité des sommes versées ; l'acheteur reçoit, dans ce cas, une indemnité au moins égale à la pénalité qu'il aurait supportée si l'annulation était intervenue de son fait à cette date.

Les dispositions du présent article ne font en aucun cas obstacle à la conclusion d'un accord amiable ayant pour objet l'acceptation, par l'acheteur, d'un voyage ou séjour de substitution proposé par le vendeur.

ARTICLE R.211-11

Lorsque, après le départ de l'acheteur, le vendeur se trouve dans l'impossibilité de fournir une part prépondérante des services prévus au contrat représentant un pourcentage non négligeable du prix honoré par l'acheteur, le vendeur doit immédiatement prendre les dispositions suivantes sans préjuger des recours en réparation pour dommages éventuellement subis :

- soit proposer des prestations en remplacement des prestations prévues en supportant éventuellement tout supplément de prix et, si les prestations acceptées par l'acheteur sont de qualité inférieure, le vendeur doit lui rembourser, dès son retour, la différence de prix ;

- soit, s'il ne peut proposer aucune prestation de remplacement ou si celles-ci sont refusées par l'acheteur pour des motifs valables, fournir à l'acheteur, sans supplément de prix, des titres de transport pour assurer son retour dans des conditions pouvant être jugées équivalentes vers le lieu de départ ou vers un autre lieu accepté par les deux parties.

Les dispositions du présent article sont applicables en cas de non-respect de l'obligation prévue au 13e de l'article R. 211-4.

ARTICLE R.211-13

L'acheteur ne peut plus évoquer le bénéfice de la clause prévue au 20° de l'article R211-6 après que la prestation a été fournie.

A S S U R A N C E S

Notre partenaire pour les assurances « GALAXY 5 GIR » est Assurever (Annulation, rapatriement, assistance médicale, bagages...)

110 avenue de la République 75545 PARIS CEDEX

Garantie financière 80.000 euros avec Garantie des Fonds déposés

15 Avenue Carnot 75017 PARIS

Assurance RCP MMA

Vous arrivez à la fin de ce programme, mais sachez que tout au long de l'année celui-ci évolue, en fonction des demandes constantes de notre clientèle.

Pour être informé des nouveautés, venez nous rencontrer de temps en temps ou consulter notre site internet www.evasion-77.com ou notre page Facebook agence evasion, nous vous conseillons, aussi, de nous communiquer votre adresse mail.

NOS PROGRAMMES DETAILLES SONT A VOTRE DISPOSITION A NOTRE BUREAU. (Nous pouvons également vous les adresser sur simple demande)

Nous vous rappelons que les places attribuées dans l'autocar tiennent compte de la date de versement de votre 1er acompte.

